



# SAISON 2019 / 2020

## Fiche d'inscription du club



### Vos coordonnées :



#### Adhérent n°1

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Profession :  
Téléphone :  
Mail :

##### Formule souhaitée :

- Compétiteur
- Débutant
- Loisir
- Jeunes (-18 ans)



#### Adhérent n°2

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Profession :  
Téléphone :  
Mail :

##### Formule souhaitée :

- Compétiteur
- Débutant
- Loisir
- Jeunes (-18 ans)



#### Adhérent n°3

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Profession :  
Téléphone :  
Mail :

##### Formule souhaitée :

- Compétiteur
- Débutant
- Loisir
- Jeunes (-18 ans)

#### Prêts à nous donner un coup de main ?

Seriez-vous disponible et avez-vous l'envie de nous aider dans l'organisation de nos différents événements ?

- Oui
- Non

#### Si oui, dans quel pôle :

- Administratif
- Jeunes
- Débutants
- Compétiteurs
- Animations

#### Adresse de la famille :

#### Règlement :

- Chèque\*
- Espèces
- 2/3 fois (sans frais)
- Demande d'attestation

#### Tarif individuel :

- Adulte compétiteur : 120 €
- Adulte débutant : 95 €
- Adulte loisir : 95 €
- Jeunes : 95 €

#### Tarif famille :

- 2 adhérents : -10%
- 3 adhérents et plus : -15%

\***Chèque à l'ordre :** BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE

### Les documents à fournir :

Il est **IMPERATIF** de remettre **l'ENSEMBLE** de ces documents remplis avant le **30 septembre 2019** :

#### POUR TOUT LE MONDE :

- La fiche d'inscription du club
- Le formulaire FFBaD
- Le règlement de la cotisation

#### POUR UN NOUVEL ADHERENT :

- Le certificat médical de non-contre indication FFBaD (**valable 3 ans**)
- Une photo d'identité (**photo non officielle autorisée**)

#### POUR UN RENOUVELLEMENT :

- Le questionnaire de santé dûment rempli si certificat médical daté de moins de 3 ans

### Les informations essentielles :

#### Le matériel :

Les gymnases étant mis gratuitement à notre disposition par les Mairies, il convient de respecter ces espaces ainsi que les vestiaires et sanitaires.

Les chaussures de sport devront être adaptées à la pratique du badminton en salle (Chaussures d'intérieur propres).

Le matériel (poteaux, filets, raquettes et volants) est mis gracieusement à votre disposition par le club, nous vous demandons de prendre soin de celui-ci.

La mise en place et le démontage du matériel s'effectue par les adhérents présents lors des séances.

#### L'accès au gymnase :

L'obtention de la licence assure l'adhérent pendant ses activités, ainsi que sur le trajet ALLER-RETOUR au domicile. Il est pris en considération le trajet le plus court, soit le plus direct.

**EXCEPTION :** Les enfants mineurs participant aux séances d'initiation sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'intérieur du gymnase et la prise en charge par un éducateur présent.

#### Droit à l'image :

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

J'autorise, la diffusion d'images ou de films pris dans le cadre de l'activité badminton.

- OUI
- NON

J'accepte de recevoir des informations par SMS et ou par Mail :

- OUI
- NON

## Les créneaux :

Tout nouvel adhérent a droit à trois séances d'essai sous couvert de son assurance individuelle, avant de s'inscrire définitivement au sein de notre association sportive.

Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 30 septembre 2018**. Le bureau se réserve la possibilité d'étendre la période d'inscription dans le cas de places disponibles.

### Le gymnase de Méry :

Gymnase Municipal  
Rue Courtil Bajou  
95540 Mery sur Oise

### Le gymnase d'Auvers :

Gymnase Daubigny  
Rue Pierre Bérégovoy  
95430 Auvers sur Oise

**Lundi**

**Mardi**

**Mercredi**

**Jeudi**

**Vendredi**

**Samedi**

**Dimanche**

**18h30 – 20h :** **20h30 – 22h30 :** **20h – 22h30 :**

Entraînement  
jeunes  
(Gymnase Méry)

Entraînement  
Adultes  
débutants  
(Gymnase d'Auvers)

Jeu libre  
Adultes  
(Gymnase Méry)

**10h – 11h30 :**

Entraînement  
Jeunes  
(Gymnase méry)

**9h – 12h :**

Jeu libre  
Adultes + jeunes  
+  
Compétitions  
jeunes\*  
(Gymnase Méry)

**20h – 22h30 :**

Entraînement  
adultes  
compétiteurs  
(Gymnase Méry)

\* 1 dimanche dans l'année

## Responsabilité envers les enfants :

Dans le cadre de la mise en place de créneaux destinés aux mineurs le lundi soir de 18h30 à 20h ainsi que le samedi matin de 9h à 11h30, le club informe les parents des enfants participant aux cours d'initiation que :

BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance ALLIANTZ dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Badminton. Cette assurance couvre la responsabilité du club dans le cadre strict d'une activité encadrée au sein de l'enceinte fermée des gymnases sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540. Le club ne serait être tenu pour responsable de tous accidents ou dommages causés sur la personne de votre enfant ou causés par l'enfant lui-même en dehors du gymnase sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540 et en dehors des créneaux horaires destinés à l'initiation des jeunes. Ce paragraphe tient compte également des différents créneaux horaires proposés par le club auxquels les enfants mineurs pourraient exceptionnellement participer.

Le paiement de la cotisation au club inclus l'adhésion à titre personnel à l'assurance ALLIANTZ, couvrant accident et responsabilité civile de l'adhérent.

En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un médecin, les parents de l'enfant mineur autorisent le club à prévenir en priorité les pompiers de MERY SUR OISE ainsi qu'eux mêmes.

### REGLES

Chaque parent devra s'assurer qu'un animateur est présent lors du début du cours en accompagnant l'enfant à l'intérieur du gymnase, et viendra reprendre l'enfant à la fin du cours à l'intérieur du gymnase.

Si l'enfant vient seul(e) au cours, je dégage la responsabilité de l'association BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE en cas d'accident sur le trajet domicile / Gymnase et jusqu'à la prise en charge de l'enfant par un animateur à l'intérieur du gymnase.

Un exemplaire de ce document a été signé et remis à l'un des membres du bureau de l'association avec la feuille d'inscription.

Fait à :  
le :

Signature :



# SAISON 2019 / 2020

## Règlement intérieur



### **Article 1 : Règlement intérieur**

1.1 Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association pour son fonctionnement.

1.2 Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque adhérent lors de son inscription et cette inscription vaut acceptation du présent règlement.

1.3 Le présent règlement s'applique à tous les membres du club sans exception. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

### **Article 2 : Inscription**

2.1 Aucun dossier d'inscription incomplet ne sera accepté.

2.2 Les inscriptions faites après le 30 septembre seront acceptées en fonction des places disponibles.

2.3 Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

2.4 Seules sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni le dossier d'inscription complet.

2.5 L'inscription est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

2.6 Pour pratiquer, les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et à jour de leur cotisation.

2.7 Chaque adhérent doit s'assurer que le badminton n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.

2.8 L'inscription devient définitive après un délai de 7 jours sauf avis contraire de l'intéressé.

2.9 Les joueurs licenciés au sein d'un autre club affilié à la FFBaD devront s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club de la cotisation annuelle. Pour les joueurs licenciés au sein d'une autre fédération, ils devront s'acquitter de la totalité de la cotisation (sauf convention particulière).

2.10 Les inscriptions prises après le 1<sup>er</sup> janvier bénéficient d'un tarif dégressif, sous réserve qu'il y ait de la place.

### **Article 3 : Accès aux courts**

3.1 L'accès aux cours de badminton est conditionné par le port obligatoire de chaussures de sport propres et non marquantes.

3.2 L'activité débute par le montage des filets et poteaux et se termine par leur démontage, par tous les joueurs présents.

3.3 Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition. Ils doivent en outre, respecter les règlements intérieurs des gymnases où ils évoluent sous peine de sanctions.

3.4 En cas de forte affluence, le respect des autres joueurs passe par une rotation rapide sur les terrains et des séquences de jeu plus courtes (match en 1 set, matchs de double).

### **Article 4 : Les mineurs**

4.1 La prise en charge des membres mineurs commence après remise à l'adulte responsable de la séance par les responsables légaux ou à défaut, l'adulte le représentant. Elle se termine à l'heure fixée de fin d'entraînement. Les mineurs ne peuvent donc pas quitter un entraînement encadré qu'exceptionnellement et uniquement en présence de l'adulte qui en est responsable.

4.2 Lors des séances de pratique autonome, les joueurs mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

### **Article 5 : Invitations**

5.1 Il est interdit à une personne non adhérente au club de jouer dans les créneaux horaires réservés au club.

5.2 Seules les personnes invitées par un adhérent (à jour de sa cotisation) seront acceptées à titre exceptionnel lors d'une séance, sous réserve d'en informer un responsable de salle au préalable et en fonction de l'affluence.

5.3 Le club limite à trois invitations maximum d'un joueur non membre du club par année.

### **Article 6 : Encadrements**

6.1 Les entraînements dirigés seront assurés par des personnes diplômées, formées ou éventuellement par des personnes compétentes bénévoles.

6.2 Les entraînements dirigés sont suspendus pendant les vacances scolaires. Les créneaux sont alors utilisables pour une pratique autonome dans le cas où ils restent mis à disposition par la municipalité.

### **Article 7 : Compétitions**

7.1 Le club prend en charge les inscriptions aux championnats départementaux, régionaux et nationaux ainsi que 50% de l'inscription aux tournois privés.

7.2 La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit.

7.3 Tout joueur inscrit ne se présentant pas à ces compétitions devra rembourser le montant de son inscription à BCBO et assumer pleinement les sanctions sportives, disciplinaires ou financières qui lui seront imposées.

### **Article 8 : droit à l'image**

8.1 Sauf avis contraire de l'adhérent, les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet et les réseaux sociaux du club.

### **Article 9 : Sanctions**

9.1 Un adhérent n'ayant pas respecté le règlement du club ou ayant fait preuve d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique sportive dans le cadre du badminton, d'un manque de respect envers un autre participant (ou un organisateur), d'une conduite susceptible de nuire à la bonne image du sport en général, du badminton ou du club, se verra sanctionné par le bureau directeur. Ladite sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

9.2 Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.